

Date de dépôt : 13 octobre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Esther Hartmann : Le Conseil d'Etat a-t-il déjà prévu précisément de quelle manière sera répartie l'augmentation budgétaire que le Grand Conseil a accepté de principe pour la mise en œuvre d'un cycle d'orientation "pas plus sélectif mais plus exigeant" ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2011 le cycle d'orientation de la République et du Canton de Genève devrait peu à peu entamer une réforme de son fonctionnement afin de mettre en œuvre le programme d'enseignement romand.

Il est prévu ainsi une nouvelle répartition des grilles horaires ainsi que la mise en place de mesures « passerelles » (pour les adolescents qui auraient le potentiel de changer de groupement), ainsi que des mesures d'accompagnement pédagogiques pour les élèves qui seraient en très grande difficulté scolaire.

Ces changements vont demander de substantielles augmentations au niveau du budget de l'enseignement secondaire afin de pourvoir aux besoins logistiques (mise à disposition d'un nombre de salles adéquat) ou pédagogiques (engagement du personnel qualifié supplémentaire).

Le Grand Conseil a accepté en principe une augmentation de 32,9 millions.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat prévoit-il déjà maintenant la répartition précise de cette somme ? Cette somme suffira-t-elle à répondre à tous les besoins que nécessitent ces modifications ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La mise en œuvre de la réforme du cycle d'orientation, ci-après désigné NCO, est destinée :

- à l'augmentation du nombre de classes découlant de la répartition des élèves en trois regroupements, puis en trois sections et de la limitation des effectifs selon les normes fixées dans le nouveau règlement du cycle d'orientation C 1 10.26 adopté par le Conseil d'Etat en juin 2010;
- à l'amélioration du dispositif d'orientation, de soutien et de passerelles;
- à l'amélioration des dispositifs en faveur des élèves en situations particulières : classes d'accueil, classes-atelier, élèves non promus de l'enseignement primaire, mais admis par dérogation au cycle d'orientation.

Le NCO se déploiera progressivement en trois étapes :

- 1ère étape à la rentrée 2011 (élèves de 7^e année);
- 2ème étape à la rentrée 2012 (élèves de 8^e année et de 7^e année);
- 3ème étape à la rentrée 2013 (élèves de 9^e année, de 8^e année et de 7^e année).

Il résulte de tout cela que la mise en œuvre doit être activée sur quatre exercices budgétaires :

- 1^{er} exercice budgétaire : 2011 pendant 4 mois (septembre à décembre);
- 2^e exercice budgétaire : 2012 (année entière) + 4 mois (septembre à décembre);
- 3^e exercice budgétaire : 2013 (année entière) + 4 mois (septembre à décembre);
- 4^e exercice budgétaire : 2014 (année entière).

Le coût de cette réforme sera financé à la fois par des réallocations internes au cycle d'orientation et par des augmentations de budget.

Le projet de budget 2011 qui sera proposé au vote du Grand Conseil en décembre de cette année prévoit une augmentation de 3,5 millions qui permettra de financer 63,22 postes durant 4 mois.

De manière à atteindre les objectifs annoncés, les tranches 2012, 2013 et 2014 du plan financier quadriennal prévoient le financement des phases supplémentaires du projet, financement qui sera bien sûr conditionné à l'approbation annuelle des budgets par le Grand Conseil.

Concernant l'augmentation quantitative du personnel qualifié, la direction générale du cycle d'orientation n'entend pas déroger aux règles en usage : formation académique disciplinaire acquise et formation pédagogique acquise ou à acquérir en emploi pour les nouveaux enseignants, formation continue pour les enseignants travaillant déjà au DIP. L'évolution du marché de l'emploi des universitaires laisse supposer que, pour la plupart des disciplines enseignées au cycle d'orientation, il n'y aura pas pénurie d'enseignants. Pour certaines disciplines cependant, principalement l'allemand et les mathématiques, mais il pourrait s'en trouver d'autres comme la physique, cette pénurie pourrait apparaître en raison de l'augmentation du nombre de classes et donc du volume d'enseignement. Dès à présent, les services des ressources humaines du cycle d'orientation, de l'enseignement secondaire postobligatoire et du DIP collaborent pour examiner l'extension du bassin de recrutement des enseignants potentiels (par exemple : reconnaissance du diplôme de l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève pour l'enseignement de l'allemand, réactivation de la formation universitaire complémentaire qui avait été mise en place au début des années 2000 pour les mathématiques ou encore flexibilisation de l'âge de la retraite décidée par le Conseil d'Etat). Parallèlement, la direction générale du cycle d'orientation poursuit et intensifie sa campagne active de recrutement de nouveaux enseignants (annonces dans les journaux et sur le réseau Internet, séances de présentation à l'Université, etc.)

Concernant le nombre de salles nécessaires, la mise à disposition du cycle d'orientation de nouveaux collèges permettra de faire face aux nouveaux besoins.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP